

APPEL A PROJETS CASDAR 2013 « SEMENCES ET SELECTION VEGETALE »

Intitulé : **Une offre variétale pour les systèmes de culture de demain**

CONTEXTE, ORIENTATION ET THEMATIQUE GENERALE DE L'APPEL A PROJETS

L'adoption du plan Ecophyto en 2008 et de la loi de la modernisation agricole en 2010, ainsi que le plan Agriculture Biologique, traduisent la volonté de la communauté agricole (décideurs politiques et acteurs économiques) de promouvoir des systèmes de culture innovants, répondant aux attentes diverses des industries de transformation et des consommateurs pour offrir des débouchés diversifiés aux productions, en réduisant la dépendance aux intrants, en gérant la succession des cultures et les itinéraires culturaux. Cette étape est indispensable pour inscrire l'agriculture française dans un développement durable des territoires.

Pour répondre aux enjeux de développement durable, tout en maintenant des objectifs de production élevés et stables, il est essentiel de concevoir et d'évaluer la pertinence de nouveaux systèmes de production et d'encourager l'innovation technique et variétales, dans la perspective d'allier viabilité économique et performance environnementale.

De nombreux programmes de recherche en agronomie visent aujourd'hui à concevoir des systèmes de culture durables et innovants. Parallèlement, les recherches publique et privée travaillent, avec des technologies en profonde et rapide évolution, à la création de variétés adaptées à de nouveaux enjeux (adaptation aux changements climatiques, gestion durable des résistances, nouveaux débouchés,...). Les variétés et les semences sont appelées à jouer un rôle central dans ces systèmes de culture innovants.

Cet appel à projets a pour objectif de promouvoir une recherche fondamentale et appliquée de qualité, mobilisant les domaines de l'innovation variétale et de l'agronomie, pour proposer **une offre variétale pour les systèmes de culture de demain**, innovation variétale valorisée par les systèmes et/ou valorisant ces systèmes de culture.

Dans l'ensemble de cet appel à projets, les propositions faisant intervenir une analyse socio-économique de la situation ou une analyse prospective sur l'acceptation de l'innovation seront bienvenues. De la même façon, les projets portant simultanément sur plusieurs espèces ou groupes d'espèces ou sur plusieurs filières de production sont également encouragés.

Il est également rappelé en préambule que les projets devront **obligatoirement** comporter un partenariat entre la recherche publique et la recherche privée¹.

DETAIL DES THEMES DE L'APPEL A PROJETS

Sous l'intitulé général de l'appel à projets, on pourra en particulier couvrir les aspects suivants qui tous contribuent à l'élaboration de variétés, semences et plants pour les systèmes de cultures de demain :

¹Dans ce cadre, le GEVES est considéré comme un laboratoire public et les ITA, la FNMAS, les associations de producteurs ou les organisations professionnelles sont considérés comme des acteurs de la recherche privée, au même titre que les entreprises de sélection ou de production de semences.

I. **Systèmes de culture en émergence et innovation variétale**

La simplification des successions culturales et la réduction progressive de la gamme des espèces cultivées conduisent, dans certains cas, à des difficultés de maîtrise de certaines pressions parasites et sont évoquées pour expliquer le plafonnement des performances et des rendements de certaines espèces cultivées. Pour lever ces verrous, il est nécessaire de positionner l'innovation variétale dans une vision renouvelée des systèmes de culture, qualifiés d'innovants en ce sens qu'ils vont ouvrir des perspectives nouvelles, potentiellement en rupture par rapport à l'existant. Le présent appel à projets souhaite soutenir des projets s'insérant de façon délibérée et volontariste dans le renouvellement conjoint et concerté de cette offre de variétés et de systèmes de culture, en étendant la gamme des critères utilisés, et/ou en proposant des systèmes de culture novateurs pour leur évaluation. Ceci pourra se traduire par des projets répondant aux items suivants :

- Par des approches innovantes de conception, on pourra proposer de façon concertée de nouveaux systèmes de culture et des compositions spécifiques et variétales des couverts cultivés.
- La diversification de l'offre variétale pourra être mobilisée (espèces cultivées et combinaisons variétales) : associations interspécifiques ou variétales, amélioration des espèces orphelines;
- La conception de dispositifs innovants d'évaluation variétale en lien avec les nouveaux systèmes de culture (approche méthodologique dont de nouvelles méthodes d'interactions intégrant les dimensions systèmes et pratiques, évaluation multicritères intégrant les critères économiques) ;
- L'utilisation de la diversité génétique dans la démarche de conception de systèmes de cultures et d'innovation variétale ;
- L'utilisation de couverts intermédiaires ou permanents pour créer de la diversité et des fonctions écosystémiques afin de valoriser les innovations variétales à l'échelle du cycle cultural
- L'acceptabilité des systèmes de culture en émergence, les modèles économiques d'innovations variétales induits par ces nouveaux systèmes, et le conseil face à un choix variétal revisité.

II. **Gestion durable des résistances**

La réduction des intrants phytosanitaires est une priorité pour l'agriculture et la société, clairement soulignée au niveau national par le plan Ecophyto 2018. L'évolution des pratiques culturales, des rotations et des organisations des paysages agricoles sont des leviers disponibles pour avancer vers une agriculture durable. Le choix de variétés adaptées y concourt également. La résistance variétale aux bioagresseurs (pathogènes, ravageurs, adventices) a été et reste une préoccupation constante du CTPS, et de nombreux appels à projets ont soutenu et soutiennent des projets en ce sens. Toutefois, il est également indispensable de se préoccuper de la gestion durable des résistances, et cela dès la conception des variétés ou lors de leur déploiement spatial et temporel.

Les projets pourront concerner :

- L'analyse de la diversité des ressources phytogénétiques et la recherche de sources de résistances durables aux pathogènes, ravageurs et adventices, et leur évaluation en sélection ;
- La mise au point de méthodes et la production d'informations relatives à la caractérisation des résistances permettant de raisonner l'utilisation des variétés et ainsi de contribuer à assurer la gestion durable des résistances ;

- La construction de résistances complexes et l'étude des conséquences en termes de durabilité ;
- Le couplage entre l'amélioration variétale, la connaissance des occurrences des bioagresseurs, les modes de culture et de conduite pour un déploiement spatial et temporel des variétés améliorées en vue d'une utilisation plus durable des résistances ;
- L'acceptabilité des innovations en matière de résistances durables, et les modèles économiques découlant de ces innovations.

Les projets portant sur l'analyse de matériel végétal pourront également prendre en compte le choix, la caractérisation, la conservation des souches de pathogènes permettant de tester des résistances durables.

Une attention particulière pourra être portée à la prise en compte des bioagresseurs émergents ou en fort développement.

Les projets pourront s'appuyer sur les réseaux et expérimentations menés dans le plan Ecophyto 2018 (Expe Ecophyto ou Ferme Ecophyto).

III. Qualité et traçabilité des semences et des plants, véhicules du progrès génétique

Les modalités de production, de contrôle et de commercialisation des semences et des plants figurent parmi les leviers à mobiliser pour le déploiement d'une agriculture durable. Ils constituent le véhicule du progrès génétique et leurs qualités physiologique et sanitaire sont une étape première et indispensable d'itinéraires techniques performants. Les projets pourront traiter les points suivants :

- L'étude de l'effet des méthodes de production des porte-graines sur la qualité physiologique et sanitaire des semences ;
- La mise au point d'itinéraires techniques de production de semences et plants sains ;
- La prévention des contaminations par les parasites et ennemis des semences et des cultures transmis par les semences et les plants ;
- La levée des impasses techniques liées au retrait réglementaire de substances actives destinées au traitement des semences ;
- La recherche de process industriels permettant d'améliorer la qualité des semences et plants ;
- La mise au point et l'utilisation de méthodes de phénotypage pour caractériser la qualité physiologique et sanitaire des semences et des plants.

RECOMMANDATIONS FORMULEES PAR LE COMITE SCIENTIFIQUE DU CTPS

Les dossiers doivent correspondre au thème principal de l'AAP.

Pour cet appel à projets, les projets faisant intervenir une analyse socio-économique de la situation ou une analyse prospective sur l'acceptation de l'innovation seront les bienvenus. Les projets portant simultanément sur plusieurs espèces ou groupes d'espèces ou sur plusieurs filières de production sont également encouragés.

Les projets doivent s'appuyer sur une **analyse de la littérature scientifique disponible**, au-delà de la seule production des partenaires du projet, permettant ainsi un meilleur positionnement des projets.

Les projets doivent s'articuler autour d'une **question de recherche**, finalisée ou appliquée. Ce ne sont pas simplement des expérimentations techniques pour lever un frein technique. Pour évaluer ce point de leur projet, les porteurs peuvent se demander ce qui sera(it) publiable au terme de leur projet et dans quelle revue ou type de revues.

L'objectif de l'AAP est de **renforcer le partenariat entre la recherche publique et la recherche privée**, dans les entreprises, les instituts techniques ou les organisations de producteurs. C'est le partenariat, la co-construction et le transfert de connaissances qui sont au cœur du processus d'innovation. Il faut donc qu'un tel partenariat existe et les projets mono-partenaires sont écartés. Il faut aussi que le partenariat soit équilibré, en termes de temps de travail des différents partenaires et en termes de soutien financier.

CONSTITUTION DES DOSSIERS DE REPONSE

Les dossiers chiffrés en euros TTC sont à constituer selon le plan figurant en annexe et à adresser par **mail** à :

Gisèle SOUCHARD
Secrétariat CS - CTPS
gisele.souchard@geves.fr

avant le 8 mars 2013 minuit.

Les projets porteront sur une durée maximum de trois ans.
Les dossiers déposés ne devront pas excéder 15 pages.

ANALYSE DES REPONSES ET CHOIX DES PROJETS RETENUS

Chaque projet sera donné à expertiser à deux experts. Le comité scientifique du CTPS fera la synthèse des expertises et sélectionnera les projets admissibles.

Les porteurs des projets admissibles seront invités à venir défendre leur projet devant les membres du Comité scientifique au cours de sa session des 2 et 3 mai 2013. Il leur sera demandé de présenter leur projet en 15 minutes puis de répondre aux questions du Comité scientifique pendant 15 minutes.

A l'issue de cette audition, le Comité scientifique sélectionnera une liste de projets lauréats qui sera transmise au ministère en charge de l'agriculture pour validation.

Les propositions définitives concernant les projets retenus seront communiquées courant juillet 2013.

Les critères de choix des projets porteront sur l'adéquation des méthodes proposées aux problèmes posés, leur faisabilité, leur fiabilité, leur intégration dans les contextes scientifique et technique ainsi que leur intérêt économique.

Les projets de recherche devront absolument associer des partenaires publics et privés : laboratoires de recherche, établissements semenciers ou associations de producteurs, instituts techniques, chambres d'agriculture ...

La part de subvention demandée devra représenter au maximum 60% du coût total du programme **hors salaires publics (HSP)**.

RESTITUTION DES RESULTATS

Chaque projet retenu fera l'objet d'une restitution écrite et orale au cours d'un séminaire organisé à l'échéance des programmes.

Les rapports scientifiques finaux seront mis en ligne sur le site du GEVES.

ANNEXE

modèle de présentation des dossiers

Par projet, 15 pages maximum hors section 5 (simple interligne) :

PROJET INTITULE (concis, précis) :

En réponse à l'appel à projets 2013 CASDAR « Semences et sélection végétale » : **Une offre variétale pour les systèmes de culture de demain**

COÛT TOTAL DU PROJET : € TTC (Hors Salaires Publics)

MONTANT DE LA SUBVENTION : € TTC (ce montant doit être égal ou inférieur à 60% du coût total du projet HSP)

MOTS CLES (5 au maximum) :

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME CHEF DE FILE ET DU CHEF DE PROJET

ORGANISME CHEF DE FILE : (les renseignements suivants sont à fournir impérativement)

Nom :

Adresse :

Téléphone/fax :

Mail (où sera adressée la liste des lauréats) :

CHEF DE PROJET : (les renseignements suivants sont à fournir impérativement)

Le CV du chef de projet est à fournir en annexe

Nom, Prénom :

Organisme employeur :

Adresse :

Téléphone/fax :

Mail :

2. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

La rédaction de cette partie doit s'appuyer sur les recommandations formulées par le Comité scientifique du Comité Technique Permanent de la Sélection des plantes cultivées figurant dans le présent appel à propositions.

- 2.1. Situation du problème au niveau technique et économique, intérêt pour la création variétale et la qualité des semences.
- 2.2. Programme envisagé précisant les moyens d'approche mis en oeuvre, les espèces végétales étudiées, et les articles déjà produits par les équipes sur le thème.

3. Bibliographie (on séparera les références relatives aux équipes proposantes de la bibliographie sur le thème présenté).
- 2.4. Originalité du projet (par rapport aux expériences similaires) : en quoi est-il innovant?
- 2.5. Présentation précise et détaillée des actions :
 - présentation (détaillée, et sous la forme d'un tableau récapitulatif) de la répartition du projet en actions
 - pour chaque action préciser :
 - le contenu
 - le calendrier
 - les indicateurs de suivi
 - les indicateurs d'évaluation

3. PARTENARIATS

- 3.1. Partenaires retenus : (citer les organismes partenaires retenus dans le projet):

- *partenaires techniques impliqués dans la réalisation du projet (destinataires de financements CAS DAR)*
- *autres partenaires techniques (hors financements CAS DAR)*
- *partenaires associés au comité de pilotage du projet*
- *partenaires financiers*

Pour chaque partenaire, préciser le nom du responsable scientifique et ses coordonnées : (adresse postale, téléphone, fax, mail).

- 3.2. Inscription éventuelle de ce projet au sein d'un projet plus vaste présenté dans le cadre d'un autre appel à projet. Préciser les autres volets, en expliquant le cadre, l'intitulé, l'organisme porteur, le nom du responsable. Préciser en quoi cela apporte un intérêt supplémentaire en termes de développement agricole et rural pour la partie présentée au présent appel à projet. Expliquer, en l'argumentant, la pertinence et l'intérêt du projet global au regard, d'une part, du sujet traité et d'autre part, du renouvellement souhaité des approches thématiques et des pratiques existantes.
- 3.3. Titres des contrats en cours (MAP, MESR, CEE, ..) dans les laboratoires des équipes concernées (demandeur et partenaires).

4. ORGANISATION ET PILOTAGE

- 4.1. Equipes techniques mobilisées : *présentation par partenaire (chambre, institut technique,...) par action :*

Indiquer le nombre d'ETP prévus par catégorie (techniciens, ingénieurs, chercheurs)

- 4.2. Organisation prévue, rôle de chaque partenaire technique (*présentation par action le cas échéant*) :

4.3. Nature, composition et modalités de fonctionnement de(s) l'instance(s) de pilotage :

5. COMPTE PREVISIONNEL DE REALISATION DU PROJET

5.1. Compte prévisionnel général : renseigner le document excel téléchargeable intitulé « Compte prévisionnel général » : ce tableau doit renseigner le montant des dépenses et des recettes totales de l'ensemble du projet, pour l'ensemble des partenaires, avec une répartition par action. (Etablir un seul tableau par action pour toute la période correspondant au financement du CAS DAR sollicité). Les crédits CAS DAR doivent représenter au maximum 60% du coût total hors salaires publics.

5.2. Compte prévisionnel de réalisation de l'organisme chef de file : ce tableau doit renseigner l'ensemble des recettes et dépenses engagées pour la réalisation du projet par l'organisme chef de file de ce projet.

Une attention particulière sera portée au coût/ETP ; l'opportunité des montants des différentes actions pourra être sujette à une réévaluation.

6. RESULTATS ATTENDUS ET SUITES DU PROJET (soyez bref et précis)

6.1. Difficultés que pourrait rencontrer le projet et moyens d'y répondre :

6.2. Résultats attendus :

Préciser notamment l'utilisation potentielle des outils développés et des résultats obtenus par les agriculteurs, à quelle échéance, par quel canal...

6.3. Valorisation et communication prévues (sur le projet, sur les résultats) :

Renseigner clairement les publications, séminaires, formations, autres modes de valorisation qui seront mis en œuvre, en précisant le public cible, les échéances.

6.4. Suites attendues du projet :

7. RESUME DESTINE A UNE EVENTUELLE PUBLICATION

Résumé, présentant en une demi-page maximum la problématique, les enjeux, les acteurs et les résultats attendus.